

LE MEILLEUR MOMENT POUR PLANTER UN ARBRE, C'ÉTAIT IL Y A 20 ANS, SINON, LE MEILLEUR MOMENT, C'EST MAINTENANT.

Proverbe africain

INTRODUCTION

Les cycles de négociations commerciales multilatérales qui se sont succédés ont très sensiblement élargi l'accès aux marchés, notamment par le biais de diverses mesures conçues expressément dans l'intérêt des pays en développement. Pourtant, de nombreux pays à faible revenu continuent de rencontrer des difficultés pour adapter leur économie à l'évolution de la conjoncture et tirer parti des avantages pouvant découler de l'élargissement de l'accès aux marchés. Il se peut que les gouvernements, les entreprises et les autres entités concernées n'aient pas les capacités requises – informations, politiques, procédures ou infrastructures, par exemple – pour affronter efficacement la concurrence sur les marchés mondiaux et profiter des avantages que procure le commerce international.

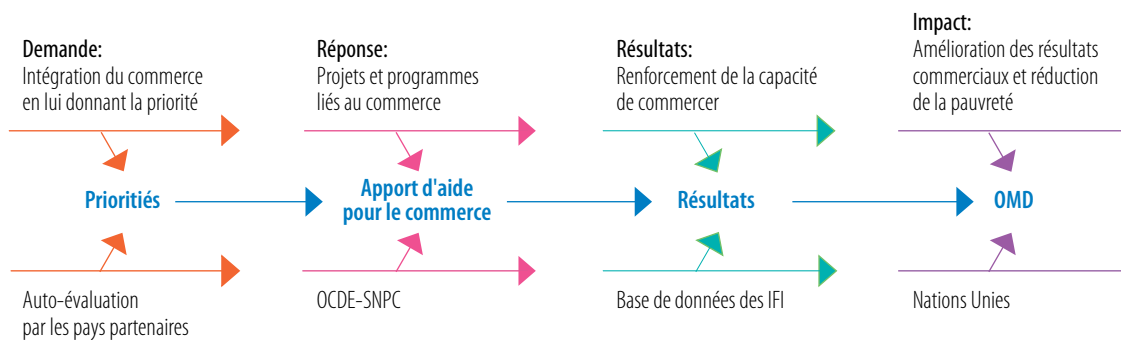
Compte tenu de ces problèmes, la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005 a demandé une augmentation et une amélioration de l'aide pour le commerce et a engagé un processus à cette fin. L'objectif fondamental de l'Initiative Aide pour le commerce est d'aider les pays à faible revenu à surmonter les déficiences structurelles et le manque de capacités qui limitent leur capacité de production et leur compétitivité, et les empêchent de profiter au maximum des avantages découlant du commerce et de l'investissement. Plus précisément, l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce a recommandé que l'Initiative ait les objectifs suivants :

- ▶ *permettre aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés (PMA), d'utiliser le commerce plus efficacement pour promouvoir la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté et atteindre leurs objectifs de développement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);*
- ▶ *aider les pays en développement, en particulier les PMA, à renforcer leurs capacités sur le plan de l'offre et leur infrastructure liée au commerce pour leur permettre d'accéder plus facilement aux marchés et d'exporter davantage;*
- ▶ *aider à faciliter et à mettre en œuvre les réformes commerciales et la libéralisation du commerce et à s'y adapter;*
- ▶ *aider à l'intégration régionale;*
- ▶ *aider à assurer une intégration harmonieuse dans le système commercial mondial;*
- ▶ *aider à mettre en œuvre les accords commerciaux.*

En outre, l'Équipe spéciale a recommandé de renforcer les « aspects liés à la demande » et la « réponse » des donateurs, et de combler l'écart entre la « demande » et la « réponse » aux niveaux national, régional et mondial. Pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce programme et accroître la crédibilité de l'Initiative, l'Équipe spéciale a recommandé d'établir deux mécanismes de responsabilisation :

- i. sur le plan *local*, pour encourager une véritable appropriation et faire en sorte que les besoins en matière de commerce soient intégrés dans les stratégies nationales de développement et reçoivent une réponse adéquate;
- ii. sur le plan *mondial*, pour accroître la transparence sur ce qui est fait, ce qui ne l'est pas et les points à améliorer.

Cadre logique de suivi et d'évaluation de l'aide pour le commerce



Suite à ces recommandations, l'OCDE et l'OMC ont créé un cadre de suivi et d'évaluation de l'aide pour le commerce dont l'objectif est de promouvoir le dialogue et d'encourager tous les principaux acteurs à honorer leurs engagements, à répondre aux besoins locaux, à améliorer l'efficacité de l'aide et à renforcer la responsabilité mutuelle. L'intérêt du nouveau cadre de suivi est qu'il incite, en améliorant la transparence, la surveillance et le dialogue (c'est-à-dire en « braquant les projecteurs » sur les progrès accomplis), à développer des synergies entre le commerce et les autres éléments de la politique économique des pays en développement et à accroître la cohérence entre l'aide pour le commerce et les stratégies globales des donateurs – deux éléments essentiels pour apporter une aide efficace, comme le prévoit la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. En bref, l'accent mis sur la responsabilité locale incitera à renforcer l'appropriation locale et la gestion axée sur les résultats. L'examen global permettra, quant à lui, de veiller à ce que les efforts des pays donateurs et des pays partenaires soient centrés sur les besoins et les défis recensés au moyen des mécanismes de responsabilité locaux.

Le deuxième exercice de suivi global de l'aide pour le commerce à lieu dans le contexte de ce que l'OCDE appelle la Grande récession. Le chapitre I met en lumière les principaux effets de la crise économique sur l'aide pour le commerce. Le reste du rapport est consacré à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'aide pour le commerce.

Le cadre logique de l'évaluation se compose de quatre grands éléments, identifiés par l'Équipe spéciale :

- i. intégration du commerce en lui donnant la priorité (« demande »);
- ii. projets et programmes liés au commerce (« réponse »);
- iii. renforcement de la capacité de commercer (« résultat »);
- iv. amélioration des résultats commerciaux et réduction de la pauvreté (« impact »).

Des informations qualitatives concernant la « demande » sont fournies par les auto-évaluations effectuées par les pays partenaires sur la base d'un questionnaire établi par l'OCDE et l'OMC. Ces évaluations donnent aussi des renseignements sur l'intégration du commerce dans les stratégies de développement, sur les priorités relatives au commerce, sur la fourniture de l'aide pour le commerce et sur la coopération entre pays partenaires et donateurs.

Des informations concernant la « réponse » comprennent :

- ▶ des informations quantitatives (apports d'aide pour le commerce) sur les programmes et projets liés au commerce, qui sont extraites de la base de données OCDE SNPC pour les catégories les plus proches de la définition retenue par l'Équipe spéciale. Ces données sont analysées au chapitre 3 pour déterminer si l'aide pour le commerce est additionnelle, prévisible, durable et effective. Ce chapitre examine aussi la répartition entre les différentes catégories d'aide pour le commerce, les principaux bénéficiaires et les principaux fournisseurs et les perspectives de l'aide pour le commerce en 2009;
- ▶ des informations qualitatives sur la « réponse », qui sont extraites des auto-évaluations effectuées par les donateurs sur la base d'un questionnaire établi par l'OCDE et l'OMC. Ces auto-évaluations mettent en lumière les progrès accomplis par les donateurs dans l'élaboration de stratégies opérationnelles d'aide pour le commerce, la mesure dans laquelle ces stratégies sont appliquées conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et les différentes initiatives prises pour améliorer la qualité des programmes d'aide pour le commerce. Les résultats des auto-évaluations des donateurs sont présentés au chapitre 4;
- ▶ une analyse de la dimension régionale de l'aide pour le commerce, figurant au chapitre 5, et effectuée sur la base des données du SNPC et des auto-évaluations des pays partenaires et des donateurs. Ce chapitre contient en outre trois études de cas portant sur des projets d'infrastructure transfrontaliers – en Asie, en Amérique latine et en Afrique – parvenus à différents stades du cycle du projet.

Les « résultats » et « l'impact » de l'Initiative Aide pour le commerce sont décrits dans les fiches analytiques établies pour les pays partenaires qui ont participé à la deuxième enquête de suivi.² Ces fiches mettent l'accent sur un nombre limité de faits stylisés et d'indicateurs qui rendent compte des quatre principaux éléments du cadre logique qui sous-tendent l'Initiative, ce qui permet de faire rapidement des comparaisons entre pays. En outre, les fiches pourraient servir de base à un dialogue national élargi entre les parties prenantes (gouvernements, donateurs, société civile et secteur privé) visant à favoriser la transparence au sujet de la demande et de l'offre d'aide pour le commerce et une plus grande responsabilité en matière de renforcement des capacités commerciales. Les fiches accompagnant le « Aide pour le commerce : Panorama 2009 » figurent dans l'annexe du rapport, qui contient aussi des tableaux détaillés sur les apports d'aide pour le commerce par catégorie, bénéficiaire, région, groupe de revenu et donateur.

Le fait que la communauté du commerce et du développement suit la fourniture de l'aide pour le commerce et évalue son impact encouragera les organismes d'aide à montrer les résultats aux services des ministères du commerce et incitera ces derniers à défendre la cause du commerce. Autrement dit, le suivi de l'aide pour le commerce incitera à renforcer la coopération interministérielle dans les pays donateurs comme dans les pays partenaires. Au niveau mondial, cela aidera les donateurs et les pays partenaires à centrer leurs efforts sur les domaines dans lesquels l'aide peut contribuer le plus à l'allègement des contraintes qui pèsent sur le commerce.

L'élaboration d'un mécanisme de suivi crédible est un travail continu. Il importe que le suivi ne devienne pas une activité passive et qu'il soit complété et renforcé par un processus d'examen actif qui favorise le changement en donnant des informations en retour aux donateurs et aux pays partenaires et en créant un environnement propice au dialogue, au partage des connaissances, à la diffusion des pratiques optimales et à l'échange d'informations sur les priorités relatives au commerce non financées et sur le financement disponible de la part des donateurs. Les fiches analytiques sont un premier pas vers l'ouverture d'un dialogue fondé sur les faits. ■

NOTES

1. L'Inde n'a pas été prise en compte dans cette analyse car sa réponse est arrivée après la date limite officielle.
2. Des fiches analytiques ont été établies pour 85 pays partenaires.